

Nécessité d'une territorialisation de la reprise des activités culturelles, universitaires, sportives et de loisirs

15^e législature

Question écrite n° 21238 de Mme Sylviane Noël (Haute-Savoie - Les Républicains)

publiée dans le JO Sénat du 04/03/2021 - page 1384

Mme Sylviane Noël attire l'attention de M. le Premier ministre sur la nécessité d'une territorialisation de la reprise des activités culturelles, universitaires, sportives et de loisirs.

En effet, depuis le début de la crise sanitaire, les collectivités locales, communes et maires à leur tête, n'ont cessé de se tenir aux côtés de l'État pour soutenir massivement les secteurs de la culture, du sport et de l'enseignement supérieur, et ceci en dépit de toute contrainte budgétaire.

Elle rappelle que l'interdiction prolongée, décidée par l'État, de la tenue d'événements et la fermeture d'équipements culturels, suscite de nombreuses inquiétudes de la part des élus locaux, au regard des nombreuses conséquences qu'elle peut engendrer localement dans les territoires.

Après une saison hivernale compliquée et à l'approche de la saison estivale, les secteurs concernés se retrouvent sans aucune visibilité sur les perspectives de relance.

Le passé nous a montré que les communes avaient su gérer la crise localement. Elle insiste sur le fait qu'une démarche réunissant tous les acteurs des territoires permettrait de déterminer un cadre clair afin de permettre une reprise dans des conditions sanitaires correctes.

La prolongation du régime d'état d'urgence sanitaire ainsi que toutes les mesures limitant les libertés individuelles comme publiques des Français ne pourront durer indéfiniment. C'est la raison pour laquelle elle lui demande si le Gouvernement envisage de mettre en place dans les prochaines semaines une démarche territorialisée entre l'État, les élus locaux et les professionnels de ces secteurs en difficulté afin de leur permettre d'avoir davantage de visibilité sur la saison à venir.

En attente de réponse du Premier ministre

Alerte mail

L'outil de veille du Sénat : si vous voulez être informé (gratuitement) par courrier électronique quand la réponse ministérielle à cette question paraîtra, entrez votre adresse électronique :

Votre format : HTML Texte